



Communauté de Communes
du Pays Riolois

Relevé des délibérations du Conseil Communautaire du 20 janvier 2014 à 20 H

Nombre de membres en exercice : 73

Nombre de membres Présents ou représentés :

49 Présents :

AULX LES CROMARY : M. RUSSY, M. BONJOUR - BONNEVENT VELLOREILLE : MME CARDINAL - BOULOT : MME CHEVALIER, M. DOMARTIN, M. BERGER - BUTHIERS : M. MAGNIN, MME PAGET - CHAMBORNAY LES BX : M GROSJEAN, M. BIGOT - CHAUX LA LOTIERE : M. FRANCOIS -CIREY : M. NOEL JJ- CROMARY : M BORDY - ETUZ : M. HAMANT, M. BESSARD - FONDREMAND : M. HANRIOT J-CH , M. DENOYER JL- GRANDVELLE ET LE PERRENOT : MME FAIVRE - HYET : M. OUDIN, M. CUISANCE - LA MALACHERE : M. PETITJEAN - LE CORDONNET : MME PONCET, M. MOREAU - MAIZIERES : M. COSTILLE - MONTARLOT LES RIOZ : M. BALLANDIER - MONTBOILLON : M. PANIER, MME CHARLIER - NEUVILLE LES CROMARY : M. DEMOLY, M. CATTENOZ - OISELAY : M. CARQUIGNY - PENNESIERES : M. BRIOTTET, MME LEROY - QUENOCHÉ : M. GALLAND, M. VIEILLE - RECOLOGNE LES RIOZ : M. TRAVAILLOT - RIOZ : M. KRATTINGER, MME LELABOUSSE, M. VERNIER, M. RUFFI - RUHANS : M. GIRARD, M. MATAILLET -SORANS LES BREUREY : M. MUNEROT, M. BILLEREY -TRAITIEFONTAINE: M KRUCZEK - TRESILLEY: M. KRAHENBUHL - VANDELANS : MME GAY - VILLERS BOUTON : M. PERY - VORAY SUR L'OGNON : M. RENAUDOT, M. TOURNIER.

7 membres ayant donné pouvoir :

BUSSIERES : M. JOBARD à M. TOURNIER - CROMARY : M. KERGOAT à M. BORDY -MAIZIERES : M. DENOYER L. à M. COSTILLE -RECOLOGNE LES RIOZ : M. VAN HOORNE à M. TRAVAILLOT - RIOZ : M. WALLIANG à MME LELABOUSSE - VANDELANS : MME DIDIER à MME GAY - VILLERS BOUTON : M. JEANNIN à M. PERY.

Nombre de communes présentes ou représentées : 31 sur 33

17 membres excusés ou absents :

MME VALOT, M GUIGUEN, M. DORNIER, MME MARECHAL, MME BERNARDIN, MME GEORGES, M. BEAUPRETRE, M. CHOUX, M. LOUVET, M. CHAUSSALET, MME BORD, M. RAMSEYER, M. GASTINE, MME QUELET, M. HUMBERT, M. MAURAND, M. DAGOT.

N°14-01-20-01D

Objet : Comptes administratifs 2013 :

Le Président présente les comptes administratifs 2013 du budget principal et des budgets annexes : Activités Economiques, Lotissement, Ordures Ménagères et SPANC de la Communauté de Communes du Pays Riolois lesquels se résument ainsi :

BUDGET PRINCIPAL :

SECTION	Réalisé en 2013	Résultat reporté en 2013	Restes à Réaliser	Total cumulé en 2013
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	4 490 920.30 €			4 490 920.30 €
Recettes	5 134 947.33 €	2 660 198.99 €		7 795 146.32 €
INVESTISSEMENT				
Dépenses	637 966.85 €		663 079.00 €	1 301 045.85 €
Recettes	458 676.73 €	83 140.02 €	553 141.00 €	1 094 957.75 €

BUDGET ANNEXE ACTIVITES ECONOMIQUES :

SECTION	Réalisé en 2013	Résultat reporté en 2013	Restes à Réaliser	Total cumulé en 2013
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	33 303.28 €			33 303.28 €
Recettes	125 968.07 €			125 968.07 €
INVESTISSEMENT				
Dépenses	283 571.34 €	353 929.96 €	2 500 €	640 001.30 €
Recettes	247 242.58 €		2 500 €	249 742.58 €

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT :

SECTION	Réalisé en 2013	Résultat reporté en 2013	Total cumulé en 2013
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	542 565.64 €	2 107 595.69 €	2 650 161.33 €
Recettes	623 739.51 €		623 739.51 €

BUDGET ANNEXE ORDURES MENAGERES :

SECTION	Réalisé en 2013	Résultat reporté en 2013	Restes à Réaliser	Total cumulé en 2013
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	929 971.65 €			929 971.65 €
Recettes	1 011 051.16 €	310 981.89 €		1 322 033.05 €
INVESTISSEMENT				
Dépenses	85 466.67 €	129 489.08 €		214 955.75 €
Recettes	312 179.65 €			312 179.65 €

BUDGET ANNEXE SPANC - M49 :

SECTION	Réalisé en 2013	Résultat reporté en 2013	Restes à Réaliser	Total cumulé en 2013
EXPLOITATION				
Dépenses	16 068.81 €	13 061.90 €		29 130.71 €
Recettes	4 690.00 €			4 690.00 €
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0 €	2 415.92 €		2 415.92 €
Recettes	1 581.96 €			1 581.96 €

Monsieur Yves KRATTINGER s'est retiré et n'a pas participé au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve les comptes administratifs 2013, à l'unanimité des suffrages exprimés, l'ensemble des budgets ci-dessus.

N°14-01-20-02D

Objet : Comptes administratifs 2013 :

Le Président présente le compte administratif 2013 du syndicat scolaire du secteur de RIOZ lequel se résume ainsi :

SECTION	Réalisé en 2013	Résultat reporté en 2013	Restes à Réaliser	Total cumulé en 2013
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	498 106.49 €			498 106.49 €
Recettes	495 606.72 €	107 466.38 €		603 073.10 €
INVESTISSEMENT				
Dépenses	1 150 746.54 €		221 500 €	1 372 246.54 €
Recettes	497 940.34 €	393 408.18 €	221 500 €	1 112 848.52 €

Monsieur Yves KRATTINGER s'est retiré et n'a pas participé au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2013 à l'unanimité des suffrages exprimés.

N°14-01-20-03D

Objet : Comptes administratifs 2013 :

Le Président présente le compte administratif 2013 du Syndicat Scolaire Intercommunal des Rives de l'Ognon (SSIRO) lequel se résume ainsi :

SECTION	Réalisé en 2013	Résultat reporté en 2013	Restes à Réaliser	Total cumulé en 2013
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	124 518.64 €			124 518.64 €
Recettes	135 653.97 €			135 653.97 €
INVESTISSEMENT				
Dépenses	39 571.00 €	73 626.28 €		113 197.28 €
Recettes	93 965.88 €			93 965.88 €

Monsieur Yves KRATTINGER s'est retiré et n'a pas participé au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2013 à l'unanimité des suffrages exprimés.

N°14-01-20-04D

Objet : Comptes administratifs 2013 :

Le Président présente le compte administratif 2013 du Syndicat Scolaire de la Vallée de la Tounolle lequel se résume ainsi :

SECTION	Réalisé en 2013	Résultat reporté en 2013	Restes à Réaliser	Total cumulé en 2013
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	284 988.65 €			284 988.65 €
Recettes	644 574.54 €			644 574.54 €
INVESTISSEMENT				
Dépenses	85 133.53 €	3 234.84 €	143 851.00 €	232 219.37 €
Recettes	32 221.80 €		143 851.00 €	176 072.80 €

Monsieur Yves KRATTINGER s'est retiré et n'a pas participé au vote.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire approuve le compte administratif 2013 à l'unanimité des suffrages exprimés.

N°14-01-20-05D

Objet : Fixation des bases minimums de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :

Le Président expose les dispositions de l'article 1647 D du code général des impôts permettant au conseil communautaire de fixer le montant d'une base servant à l'établissement de la cotisation minimum de CFE. Il précise que ce montant doit être établi selon le barème suivant, composé de six tranches établies en fonction du chiffre d'affaires ou des recettes

Montant du chiffre d'affaires ou des recettes	Montant de la base minimum
Inférieur ou égale à 10.000 €	Entre 210 et 500
Supérieur à 10.000 € et inférieur ou égal à 32.600 €	Entre 210 et 1 000
Supérieur à 32.600 € et inférieur ou égal à 100.000 €	Entre 210 et 2 100
Supérieur à 100.000 € et inférieur ou égal à 250.000 €	Entre 210 et 3 500
Supérieur à 250.000 € et inférieur ou égal à 500.000 €	Entre 210 et 3 500
Supérieur à 500.000 €	Entre 210 et 6 500

Afin de conserver un niveau de recettes de CFE équivalent à l'année 2013, il convient de modifier les bases des tranches 2 à 6.

Vu l'article 1647 D du code général des impôts,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré,

Décide de retenir une base pour l'établissement de la cotisation minimum.

Fixe le montant de cette base à 500 pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est inférieur ou égal à 10 000 €.

Fixe le montant de cette base à 1 000 pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 10 000 € et inférieur ou égal à 32 600 €.

Fixe le montant de cette base à 1 200 pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 32 600 € et inférieur ou égal à 100 000 €.

Fixe le montant de cette base à 1 300 pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 100 000 € et inférieur ou égal à 250 000 €.

Fixe le montant de cette base à 1 400 pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 250 000 € et inférieur ou égal à 500 000 €.

Fixe le montant de cette base à 1 500 pour les contribuables dont le montant hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes est supérieur à 500 000 €.

Charge le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Cette délibération est adoptée à la majorité des suffrages exprimés (43 pour et 5 abstentions ; 8 membres se positionnant en faveur d'une autre proposition).

N°14-01-20-06D

Objet : Création d'un budget annexe « scolaire » :

Le Président rappelle que la Communauté exerce la compétence scolaire depuis le 1^{er} janvier 2014 (arrêté préfectoral en date du 03 octobre 2013). Il propose de créer un nouveau budget annexe « scolaire » assujéti au FCTVA.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire valide cette proposition et autorise le Président à faire les démarches auprès de la trésorerie et des services fiscaux afin de créer ce nouveau budget.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

N°14-01-20-07D

Objet : Signature d'un avenant au marché de travaux « signalétique » :

Le Président explique que suite à la pose des ensembles de signalétique au sein des parcs d'activités de la communauté, il est nécessaire de passer à un avenant N°1 au lot N°2 avec l'entreprise Franche Comté Signaux. L'avenant porte sur le réajustement des quantités de lames et d'ensembles réellement posés.

Montant initial du lot N°2 HT	38 511.00 €
Montant de l'avenant N°1	554.43 €
Nouveau Montant du marché HT	39 065.43 €
Montant TVA	7 656.82 €
Montant TTC	46 722.25 €

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire autorise le Président à signer l'avenant N°1 au lot N°2 signalétique au sein des parcs d'activités avec l'entreprise Franche-Comté Signaux et tous les documents nécessaires à la bonne exécution de cette décision.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité des membres présents.

N°14-01-20-08D

Objet : Approbation du contrat PACT 2014-2019, programme d'actions concertées avec le Conseil Général de la Haute-Saône.

Le Président explique que la Communauté de Communes du Pays Riolais contractualise avec le Conseil Général pour la période 2014/2019, dans la continuité d'APPUI+.

Le Président rappelle les étapes qui ont abouti au contrat PACT :

- l'élaboration d'un diagnostic du territoire (annexe 1)
- la stratégie partagée du territoire à l'horizon 2019 et les orientations stratégiques (annexe 2)
- la programmation 2014-2019 : les actions (annexe 3)

Le Président présente les opérations répondant aux priorités départementales et locales pour un financement PACT aboutissant à :

- une dotation territoriale de base de 682 380 euros
- une dotation territoriale de centralité de 150 000 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire valide le contrat PACT comportant les annexes 1,2 et 3 et approuve le programme tel qu'annexé.

Tableau programme PACT :

Programme PACT 2014-2019

Programme PACT 2014-2019			Financement du Conseil Général			
Opération	Maître d'ouvrage	Coût estimatif	PACT		Politiques sectorielles	Autres financements
			Dotation territoriale de base	Bourg centre		
Aménagement, extension, construction de pôles éducatifs	CCPR	A définir ultérieurement			Construction 915 €/m ² Restructuration 525 €/m ²	DETR
Extensions d'accueils périscolaires	CCPR	800 000 €	200 000 €			DETR : 240 000 € CCPR : 360 000 €
Aménagement d'une micro-crèche ou d'une crèche	CCPR	600 000 €	150 000 €			CAF : 240 000 € CCPR : 210 000 €
Construction d'une salle de spectacles culturels		1 000 000 €	100 000 €	150 000 €		DETR : 200 000 € Région : 200 000 €
Participation au Pack culturel	CCPR	30.000 €			13.400 €	CCPR : 16.600 €
Construction d'un gymnase à Boult	CCPR	1 300 000 €	125 000 €		200.000 €	DETR : 390 000 € CCPR : 585 000 €
Construction d'une salle sportive spécialisée à Rioz	CCPR	800 000 €			200.000 €	DETR : 200 000 € Région : 200 000 € CCPR : 200 000 €
Construction d'une salle sportive spécialisée	CCPR	600 000 €			150 000 €	DETR : 180 000 € CCPR : 270 000 €
Construction d'une salle sportive et polyvalente	Communes secteur SO ou CCPR	800 000 €			200 000 €	DETR : 280 000 €
Mise en valeur du petit patrimoine et des centres d'intérêt touristiques	CCPR	139 520 €	34 880 €			LEADER : 34 880 € Région : 27 904 € CCPR : 41 856 €
Valorisation des circuits de randonnée d'intérêt communautaire	CCPR	110 000 €			3 600 € 5 976 € 15 000 €	LEADER : 46 934 € CCPR : 38 500 €
Développement du service de transport à la demande	CCPR				50 %	50 % du déficit du fonctionnement du service
Implantation d'un centre de télétravail	CCPR	300 000 €	72 500 €		DETR : 90 000 €	137 500 €
Aide à la production de logements locatifs à loyer modéré	Bailleurs sociaux				5000 € par logement	Communes : 2 500€/logement CCPR : 2 500€/logement
Aide aux travaux de rénovation énergétique « Habiter mieux »	Propriétaires occupants				500 € par logement	CCPR : 500€ par logement
Aide à la production de logements conventionnés privés	Bailleurs privés				Aide 5% du coût travaux HT	CCPR : Aide de 5% du coût HT des travaux
Aide pour le traitement des îlots d'habitat dégradé - Réhabilitation	Bailleurs sociaux				10 000 € par logement	Communes 5 000 € CCPR : 5 000 €
Aide pour le traitement des îlots d'habitat dégradé - Diagnostic	Communes ou CCPR				50% (5000 € max/logement)	CCPR : 50% du diagnostic 5000 € max par logement
MONTANT TOTAL			682 380 €	150 000 €	787 976 €	
			1 620 356 €			

Opération	Maître d'ouvrage	Intervention du Conseil Général : accompagnement technique	Note
Réflexion mise en place d'1 CIAS	CCPR	Accompagnement technique	CCAS existants
Création d'une structure d'insertion	P7R	Accompagnement technique	
THD Adhésion au Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique (délibération 11/072013)	Syndicat Mixte Haute-Saône Numérique	2,5 M€/nb d'hab. du Département X population de l'EPCI X 6 ans	Participation de la CCPR : 614 142 € = 11 373 habitants x 9 € x 6 ans